

compétence du Gouvernement fédéral, il était naturel que les premières tentatives d'organisation des rouages statistiques à l'échelle nationale soient centrées sur la Commission du recensement et de la statistique de la Province du Canada établie en 1847.

Malgré les réalisations de la confédération dans le domaine politique, la mise sur pied d'un système complet et coordonné de statistique générale, capable de répondre aux besoins de la nouvelle fédération transcontinentale, a été retardée d'un demi-siècle. Bien que le Commissaire au Recensement du Canada, M. J. C. Taché, ait rassemblé dans le Volume IV du Recensement de 1871 un résumé précieux de tous les recensements précédents s'étendant sur une période de plus de deux siècles, et que le Parlement ait adopté, en 1879, une nouvelle loi sur le Recensement et la Statistique prévoyant un recensement en 1881 et tous les dix ans par la suite, ainsi que la rédaction de règlements concernant le recueil et la publication des statistiques de l'état civil, de l'agriculture, du commerce, de la criminalité et autres, la création, en 1905, d'un bureau permanent du Recensement et de la Statistique relevant du ministère de l'Agriculture a constitué le premier pas vers le groupement des données de recensement et d'autres données statistiques en un système coordonné pour l'ensemble du pays. Le travail de statistique alors accompli dans les ministères de l'État se caractérisait par des chevauchements fréquents, par le double emploi dans la statistique recueillie par les ministères fédéraux et provinciaux, par de grandes lacunes et le manque d'uniformité dans le champ d'application. En effet, l'existence de ces imperfections a été confirmée par une enquête faite en 1912 par la Commission ministérielle de la statistique officielle du Canada composée de représentants de la Commission du Service Civil, du Bureau du Recensement et de la Statistique, et des ministères du Commerce, du Travail et des Douanes. Dans son rapport, la Commission recommandait l'établissement d'un Bureau central de la statistique en vue de la coordination, de l'unification, de l'expansion et de l'amélioration générale de la statistique, et un recensement quinquennal, ainsi qu'une étude approfondie des méthodes alors utilisées pour le recueil et la compilation des données, l'institution d'un recensement annuel de la production (principaux produits de l'agriculture, de la forêt, de la pêche, des mines et des manufactures), la coordination des travaux des directions statistiques des ministères des Douanes et du Commerce, la réorganisation de la statistique des canaux, la création de la statistique du cabotage, du salaire et de la consommation, le perfectionnement de la statistique des assurances, la mise au point d'une statistique des prix, l'augmentation de l'Annuaire du Canada et, sur le plan provincial, la coordination de la statistique des naissances, des mariages et des décès, de la santé publique, de l'éducation, de l'agriculture, de l'administration locale et municipale, des accidents industriels, des différents aspects de la production, des finances, des terres publiques, des travaux publics, des hôpitaux et des oeuvres de bienfaisance.

Le premier pas vers l'application des recommandations de ce rapport a été la nomination en 1915 au poste de statisticien du Dominion, de M. R. H. Coats et son entrée en fonction pour concevoir un plan pratique visant l'organisation d'un bureau central de la statistique pour le Canada. Trois ans plus tard, à la suite d'une analyse précise du domaine de la statistique par le statisticien du Dominion et après discussions